



Attention faussaires !

« La Cgt » adoubée début août par l'autorité territoriale n'est pas **la Cgt** que vous avez connue ces quinze dernières années. La grande majorité des militants et des élus de notre syndicat font actuellement l'objet d'une discrimination de la part de l'autorité territoriale, et sont empêchés d'exercer leurs mandats. Nous ne pouvons plus pénétrer dans nos locaux, travailler sur nos dossiers, accéder au compte Cgt de la messagerie du département, ni même simplement communiquer normalement.

Plus grave, cette discrimination est intervenue à la demande explicite de notre fédération des services publics La Cgt. Une prétendue « commission exécutive fédérale » a en effet mis notre syndicat sous tutelle le 11 juillet dernier, pour invalider notre congrès du 12 juin et se trouver en position de sélectionner des candidats à sa botte aux élections professionnelles de décembre 2014.

Rien n'obligeait l'autorité territoriale à choisir entre les « deux Cgt ». La DGRH avait même formellement accepté le principe d'un « partage » des ressources en attendant le résultat d'un recours qui sera jugé le 4 septembre au tribunal de grande instance de Bobigny. Duplicité ou revirement opportuniste, l'autorité territoriale a subitement choisi « sa » Cgt. On n'imagine pas que le *deal* se soit opéré sans contrepartie.

Ainsi le vandalisme anti-syndical du patron épaulé et parachève le vandalisme syndical de quelques putschistes. À la destruction du blog des AssFam et des archives électroniques du syndicat répond le changement des serrures et le blackout communicationnel.

Actuellement les quelques « cégétistes » embusqués dans le local syndical du Rez-de-mail du 43 Avenue Delory sous la protection de l'employeur, n'ont qu'une obsession en tête : LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de fin d'année. Ces élections sont le cadet de nos soucis ! L'efficacité se prouve sur le terrain.

Cette équipe, prête aux compromissions comme l'autorité territoriale, demeure indifférente à de vraies inquiétudes : les transferts de personnels dans le cadre de la réforme territoriale. Quand, qui, où et comment ? Avec fusions de services ? Que deviendront les personnels en sureffectif ? Pourra-t-on opter ou sera-t-on transféré comme du matériel ? Quelle garantie pour nos déroulements de carrière ? nos primes ? nos formations ? quelle participation du nouvel employeur à la protection sociale complémentaire ? quelle affectation ? à quel endroit ? Tout ce qui importe vraiment.

À BAS LES PLANQUÉS !
À BAS LA DÉLÉGATION DE POUVOIR !
« CEUX QUI VIVENT, CE SONT CEUX QUI LUTTENT »¹

Explications, humour, révélations... sur le « blog sauvage » : <http://blog.cgctcg59.snark.lautre.net/>

1 Victor Hugo